

Ici : votre nom complet d'artiste (ou votre patronyme)
 sous lequel vous souhaitez figurer dans notre catalogue

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner impérativement avant le 30 JUIN 2017 à l'adresse de l'association

**Merci d'écrire en lettres d'imprimerie
 et de veiller à rédiger très lisiblement votre fiche d'inscription**

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Téléphone.....Portable.....

Adresse électronique.....

Site Internet : http://.....

Catégorie (Peinture – Sculpture – Photo).....

TITRE DES ŒUVRES	NATURE DES TECHNIQUES HUILE, EAU, DESSIN, PASTEL, SCULPTURE SUR BOIS, PHOTO NUMÉRIQUE, ETC	FORMAT HORS TOUT L X H	PRIX
1.			
2.			
3.			
4.			

THEME FACULTATIF : **RENCONTRE**

TITRE DE L'ŒUVRE	NATURE DES TECHNIQUES HUILE, EAU, DESSIN, PASTEL, SCULPTURE SUR BOIS, PHOTO NUMÉRIQUE, ETC...	FORMAT HORS TOUT LXH 65x54 CM MAXI	PRIX
1.			

PARTICIPATION + ADHESION A L'ASSOCIATION

PEINTURE.....	32 €
SCULPTURE.....	20 €
PHOTOGRAPHIE...	20 €

VEUILLEZ JOINDRE A VOTRE FICHE D'INSCRIPTION

- I **DEUX photographies 10 x 15 cm** de bonne qualité de chacune des œuvres présentées lors du salon, et
UN support numérique CD /DVD au format JPG.

*N'oubliez pas de mentionner sur chaque photo et/ou sur le CD/DVD
VOTRE NOM ET LE TITRE DES ŒUVRES*

- II **Votre chèque d'inscription à l'ordre de :**
Association des Arts Plastiques de Maintenon-Pierres

Valeur correspondante au montant de la catégorie.
(Si vous participez à plusieurs catégories, établissez un chèque du montant total *des catégories cumulées*)

- III **Joindre une photo de vous en couleur au format : Larg. 6 cm Ht. 8 cm**
(qui sera accrochée près de vos œuvres)

Le chèque et les photos des dossiers non retenus seront restitués.

Les photos des dossiers retenus seront rendues lors de l'accrochage.

ATTESTATION

Après avoir lu le règlement intérieur, je déclare sur l'honneur :

- Me soumettre aux prescriptions du règlement ainsi qu'aux décisions des jurys et commission
- de mise en place
- Autoriser l'AAPMP à mentionner mes coordonnées dans le catalogue.
- Que mes œuvres soumises à l'appréciation du jury ne sont pas des copies, des reproductions de photographies ou des travaux protégés par la propriété artistique.

J'autorise l'AAPMP à utiliser une photo de mes œuvres sur son site web : OUI NON

Date

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Documents à retourner dûment remplis à l'association AAPMP

A.A.P.M.P chez M. RENARD Féris - 4, rue SAINT-AUBIN 28300 JOUY- Tél. : 06 45 14 62 12
E-mail : aapmp@free.fr - Site : <http://aapmp28.free.fr>
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

SALON REGIONAL DE LA VALLEE DE L'EURE







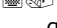
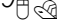





Centre Socio-Culturel de Maintenon-Pierres

Salle Maurice Leblond

Durée	:	du Samedi 23 Sept. au Dimanche 1 ER OCTOBRE 2017
Horaires du salon	:	14h00 -18h00 en semaine / 10h-19h00 le week-end
Dépôt des œuvres	:	Vendredi 22 sept. de 14 h à 18h00 au Centre-Socioculturel.
Vernissage	:	Samedi 23 Sept. à 17h00 (votre Présence est indispensable)
Prix du Public	:	Remise du prix du Public Dimanche 1 ^{ER} OCTOBRE À 17h45
Retrait des œuvres	:	Dimanche 1^{er} octobre . à 18h - Aucun retrait ne sera operé auparavant

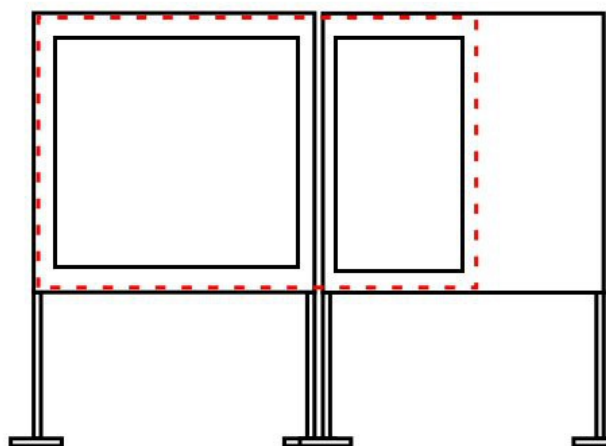
*Confirmation d'acceptation du dossier d'inscription à partir du **01 Août 2017***

RÈGLEMENT DU SALON

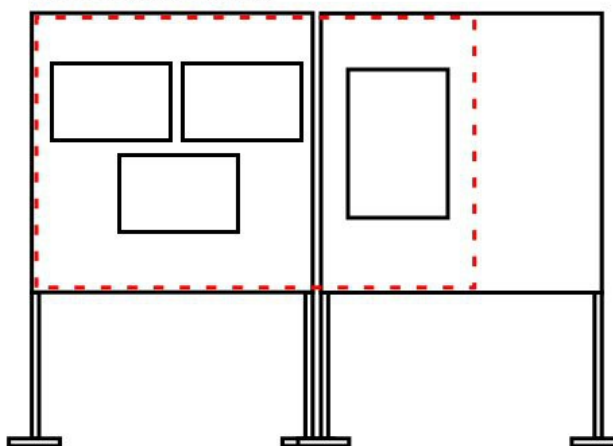
-  Toute œuvre exposée doit être convenablement encadrée avec un système d'accrochage fiable et stabilisé, et comporter une étiquette au dos portant les coordonnées de l'artiste ainsi que le titre de l'œuvre. Les œuvres sous verre munies de pinces ne sont pas admises.
-  Un jury examine le dossier du participant représentant les œuvres exposées lors du salon. Les motifs de refus principaux sont: *Copie, imitation, mauvaise qualité de présentation, œuvre déjà présentée au salon de Maintenon-Pierres, œuvre de caractère artisanal.* Le jury se réserve le droit de ne retenir qu'une partie des œuvres présentées dans le dossier ou de refuser l'ensemble des œuvres. Dans ce cas, le chèque de participation est retourné. Les photos du dossier sont restituées au moment de l'accrochage.
-  L'association ne peut être responsable en cas de perte, vol, incendie et dégâts quels qu'ils soient. L'exposant qui le désire se couvrira lui-même par une assurance.
-  L'association n'étant nullement impliquée dans une transaction éventuelle, et ne retenant aucun pourcentage sur la vente des œuvres, il appartient à l'artiste de déclarer personnellement ses ventes ou cessions conformément aux lois et réglementations en vigueur.
-  En cas de vente, cession ou don d'œuvre pendant le salon, le bénéficiaire ne pourra disposer de son acquisition qu'à la fin de l'exposition.
-  Pour une harmonie générale du salon, il est recommandé que les œuvres présentées d'un même artiste, soit de style et de facture homogène.
-  L'exposant se charge lui-même de l'accrochage de ses œuvres sur la surface d'accrochage qui lui est affectée. Une fiche nominative indique l'emplacement de la surface réservée à l'exposant. L'emplacement attribué lors de l'accrochage peut être modifié uniquement par les soins des organisateurs, dans le but d'améliorer l'esthétique générale du salon.
-  Chaque exposant dispose d'un panneau et demi, simple face, pour l'accrochage de ses œuvres. Un panneau mesure 1m40 x 1m40. Pour des raisons d'esthétique, il est demandé de ne pas surcharger la surface d'accrochage. (voir suggestion d'accrochage au dos). Pour toute œuvre dépassant les côtes de la surface d'accrochage, il est impératif de prendre contact préalablement avec l'association afin d'étudier les possibilités d'accrochage selon disponibilité.
-  Les sculpteurs doivent se charger eux-mêmes de la présentation sur socles de leurs œuvres; aucun socle ne sera fourni par l'association.
-  Les sculptures doivent être fixées de manière à prévenir tout accident.
-  Lors du vernissage, un jury composé de l'invité(e) d'honneur, de personnalités et d'artistes confirmés choisira parmi les exposants les artistes auxquels il sera remis une médaille ou un trophée. Le prix du public sera décerné sur vote des visiteurs du salon et remis peu avant le retrait des œuvres.
-  Toute copie non décelée à la présentation n'engage que la responsabilité de l'artiste qui l'expose.
-  Le participant au salon s'engage à respecter ce présent règlement.

SUGGESTIONS D ACCROCHAGE DES OEUVRES

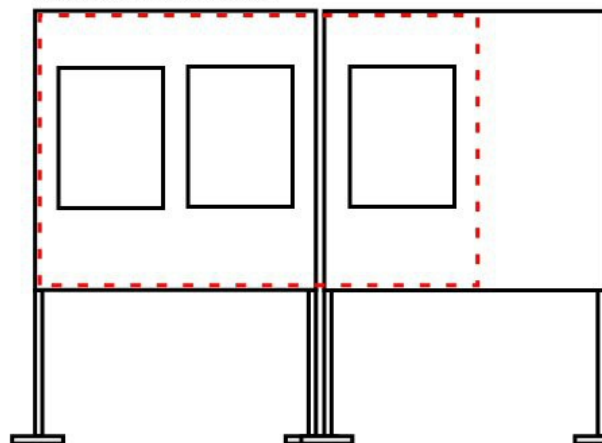
Suggestion Accrochage 1



Suggestion Accrochage 2



Suggestion Accrochage 3



Suggestion Accrochage 4 etc...

